

Paiement par Internet - effets scolaires

Bonjour,

Le Service des ressources financières a procédé à l'implantation du paiement des effets scolaires par internet.

Vous recevrez un état de compte provenant de l'école fréquentée par votre enfant sur lequel figure un numéro de référence unique de 18 caractères alphanumériques débutant par ES. Le numéro de référence du répondant sera présenté comme ceci :

NUMÉRO DE RÉFÉRENCE INTERNET

Type de payeur : Père ES#####

NUMÉRO DE RÉFÉRENCE INTERNET

Type de payeur : Mère ES#####

Étapes à suivre pour adhérer au mode paiement par internet

1. Accéder au site internet de votre institution financière.
2. Ajout d'une facture, d'un fournisseur ou d'un bénéficiaire
3. Sélectionner le fournisseur, pour nous trouver rapidement, inscrivez Tisserands dans la recherche et choisissez effets scolaires.
4. Inscrire le numéro de référence de 18 caractères débutant par ES.
5. Effectuer le paiement. Prévoir un délai de 3 à 5 jours pour le traitement de votre paiement.

Voici la liste des institutions avec qui nous avons une entente :

Desjardins	Banque de Montréal*	Banque Royale*	Banque TD*
Banque Nationale*	Banque Laurentienne*	Banque CIBC*	Tangerine*
Banque Scotia*			

** Compte tenu des délais d'adhésion actuels, il est possible que certaines institutions ne soient pas encore accessibles et fonctionnelles présentement. Nous vous suggérons de vérifier régulièrement.*

Ne pas oublier

1. Si vous avez plus d'un enfant qui fréquente le CSSVT, vous devez ajouter un compte par enfant.
2. Attention de ne pas confondre votre paiement avec celui de la taxe scolaire, du service de garde ou des frais du midi.
3. Aussi, si votre enfant change d'établissement scolaire n'oubliez pas de supprimer l'ancien compte et d'ajouter le nouveau attribué par la nouvelle école.
4. Enfin, si vous avez besoin d'aide pour effectuer votre paiement par internet, vous devez communiquer avec votre institution financière.

Le Service des ressources financières